

Règlement Canitrail côte roannaise 2024

Organisation :

L'association Côte Roannaise Raid Aventure (CRRRA), organise le dimanche 26 Mai 2024 son 20ème trail en côte roannaise. Un parcours Canitrail sera co-organisé par la section canicross du Club Athlétique du Roannais. Il emprunte à 95% des chemins :

- Parcours réservé CANITRAIL de 11 km, 350m D+ , départ 08H00 Salle ERA RENAISSANCE 42370

Un ravitaillement, l'épreuve se fait en semi- autosuffisance alimentaire.

Un ravitaillement en eau et solide sera proposé à l'arrivée. Chaque concurrent devra avoir une autonomie d'un litre d'eau minimum et pouvoir donner à boire à son chien (à présenter lors de la remise des dossards).

Conditions d'admission :

Les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées :

- Du bulletin d'inscription dûment rempli,
- D'une photocopie de licence FSLC en cours de validité ou d'un certificat médical « de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an au jour de la course ou sa photocopie.
- Du paiement par chèque à l'ordre du CRRRA, du montant des droits d'inscription, ou en ligne sur la plateforme de la FFSLC.

Pour CANITRAIL : Vaccins Obligatoires :

Tous les chiens participants à la course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirose, la leptospirose, la maladie de Carré et la toux du chénil.

Une validation de l'inscription sera faite par contrôle vétérinaire.

Aucun chien ne devra se trouver en libre sur la zone de départ/arrivée ni sur le parcours sous peine de disqualification (laisse obligatoire).

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard mais la liste des inscrits sera accessible sur le site internet du CRRRA (crra.run), ainsi que sur la plateforme de la FFSLC.

La course est ouverte à tous licencié(e)s ou non à partir de : Senior (18 ans et plus)
Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 24 mois au moins le jour de l'épreuve de CANITRAIL. Selon les lois en vigueur, les chiens de première catégorie ne sont pas admis.

Le règlement course de la Fédération des Sports et Loisirs Canins sera appliqué.

Inscriptions : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

- Sur Site de la FFSLC jusqu'au Vendredi 24 Mai 2024 à 12h00.
- à envoyer par courrier à M. THINON Christophe, 19 Boulevard Blanqui 42 300 ROANNE avant le mercredi 22 Mai 2024, le cachet de la poste faisant foi.
- A déposer au magasin BENRUN au Coteau avant le Mercredi 22 Mai 2024 à 19h00.

Coût de l'inscription :

- **15€ pour le Canitrail de 11KM.**
- Si pas de licence FSLC, **une assurance jour de 5€ sera obligatoire.**

Le nombre maximal d'inscrits sera limité à 100 personnes.

En cas d'annulation d'inscription, le remboursement sera effectué par l'organisateur sous réserve de l'envoi d'une enveloppe timbrée à l'adresse du coureur. Ce remboursement sera intégral sous réserve de réception d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

Horaires- Dossards :

Pour le Canitrail, le retrait des dossards et contrôle vétérinaire auront lieu uniquement le : Dimanche 26 Mai 2024 entre 6h45 et 7h30, salle ERA de Renaison.

Briefing 7h45.

Votre dossard doit rester visible tout au long du parcours.

Heure de départ :

- Dimanche 26 Mai 08h0 pour le CANITRAIL de 11 KM
- Le lieu de départ et d'arrivée de tous les parcours sont sur la commune de Renaison.
Les départs auront lieu Salle ERA de Renaison.

Matériel : Un baudrier, harnais adapté au chien et une laisse de deux mètres maximum seront obligatoires. Le trail étant en semi-autonomie une réserve d'eau de 1l et du matériel nécessaire afin d'être autonome avant et après ravitaillement pour humain et canin.

- Obligatoire: Un gobelet plastique dur pour les ravitaillements.
- Sont conseillés : Téléphone portable, un sifflet.

Chronométrage : Les coureurs seront chronométrés à l'aide du système AC3R

Récompenses : La remise des prix aura lieu à partir de 11 heures
La présence des coureurs récompensés est obligatoire.
Lors de la remise des dossards, il sera remis un lot par concurrent.
Pour chaque course, récompenses aux 3 premiers scratch hommes et femmes.

Assurance : L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence FSLC.
Pour les non licenciés : la majoration de 5,00 Euros payée avec le tarif course fait bénéficier des garanties accordées par l'assurance de la FSLC sous forme d'une licence à la journée.

Respect de l'environnement : Le milieu naturel est fragile, une mise hors course sera prononcée pour tout acte de pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritiques...).

Le ramassage des déjections est obligatoire sur la zone départ/arrivée, sur le parcours pousser sur le bord du parcours sera toléré.

Conditions générales : L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses.

Renseignements:

-THINON Christophe Tél: 06 63 17 76 73. Sur le site de l'association "crra.run". (Organisateur trail)

-ROCHE Eddy Tél : 06 18 72 63 59. esf.roche@gmail.com (Co-organisateur Canitrail)

-GAUDIN Anthony Tél : 06 35 59 62 42 anthony.io49@gmail.com CAR Section Canicross (Co-organisateur Canitrail)